

**PROCES VERBAL TENANT LIEU DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2024.**

**Présents élus** : Pascal TORRION, Maire, Valérie BELISSANT, 1<sup>ère</sup> adjointe, Michèle BETTWY, 2<sup>nd</sup>e adjointe, Jean-Jacques FEVRE, Paulo BRIGIDA et Valérie LENTZ  
**Absent excusé** : Frédéric CUSIN pouvoir pour Michèle Bettwy.

**Présents administrés** : René Bettwy, Pascal Aymard, Bernadette Lovison, Alain Mathieu

La séance commence à 19h00.

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant tous les conseillers pour leur présence.  
Il souhaite rajouter un point à l'ordre du jour : demande de Valérie Lentz concernant les logements à la cure.  
Accepté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**1) Désignation du secrétaire de séance :**

Michèle BETTWY est désignée secrétaire de séance.

**2) Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 novembre 2023.**

Le document est approuvé sans réserve, à l'unanimité des présents.

**3) Modification de l'ordre du jour :**

Le maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour : demande de Valérie Lentz concernant le stationnement des logements de la mairie.

Accepté à l'unanimité.

**4) Délibération 2024-001 du choix du prestataire de l'action sociale**

M. Le maire explique que les collectivités territoriales sont dans l'obligation d'offrir à leurs personnels des prestations d'action sociale (19 février 2007 ; articles L.2321-2 alinéa 4 bis du code général des collectivités territoriales pour les communes).

Deux organismes ont répondu à notre demande : Plurelya et CNAS

Plurelya est à 249 € par agent et par an

CNAS est à 216€ par agent et par an

La prestation est financée par la commune et une adhésion par l'agent doit être prise personnellement.

(Informations de Valérie Lentz : Depuis la loi du 06 août 2019 cela serait facultatif avant cette date cela était obligatoire)

Après avoir procédé au vote à main levée, Plurelya est choisi à l'unanimité.

**5) Délibération 2024-002 Prise en charge du périscolaire pour les enfants scolarisés dans les établissements scolaires du plateau d'Hauteville.**

**PROCES VERBAL TENANT LIEU DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2024.**

M. le maire explique que cette année une famille de Prémillieu a été obligée de mettre leurs enfants dans 2 écoles du 1<sup>er</sup> degré différentes malgré la demande de dérogation.

L'arrivée du bus le matin se trouve plus tôt que l'ouverture de l'école de Thézillieu

L'arrivée du bus le soir se trouve plus tard que la fermeture de l'école de Thézillieu

C'est pourquoi les enfants sont obligés de rester au périscolaire le matin et le soir à l'école de Thézillieu.

M. Le maire demande à prendre en charge ce surcoût, de régler directement auprès du service facturant cette somme pour les enfants uniquement obligés de faire du périscolaire matin et soir à l'école de Thézillieu.

Accepté à l'unanimité.

**6) Délibération 2024-003 Prime inflation**

M. le maire explique qu'une prime exceptionnelle du pouvoir d'achat est prévue par le décret 2023-1006 du 31 octobre 2023 obligatoire et uniquement pour cette année civile.

La prime sera versée en une fois pour chaque agent comme suit :

Anthony Hannezo 08h par semaine,  $800€ \times 8 / 35^{eme} = 184€$

Cécile Thomas-Chevalier 16h par semaine,  $800€ \times 16 / 35^{eme} = 368€$

Après concertation le conseil vote à l'unanimité la demande.

**7) Délibération 2024-004 Modification tarifaire de la Fruitière**

Michele Bettwy présente les nouveaux tarifs :

	<i>Résidents</i>	<i>Extérieurs</i>
<i>1 journée (lundi au jeudi)</i>	40 €	100 €
<i>Week-end (vendredi au dimanche)</i>	100 €	250 €
<i>1 semaine (lundi au dimanche)</i>	260 €	650 €
	<i>Semaine</i>	<i>Week-end</i>
<i>Charges hivernales (01 novembre au 01 avril)</i>	15 €	30 €

Un bilan en fin d'année 2024 sera fait.

Proposition de roulement pour effectuer les entrées et les sorties des locations :

Répartition entre 3 et 4 binômes, à tour de rôle, sur les locations de l'année.

Après concertation le conseil vote à l'unanimité la demande.

8) DM N°1

M. Le maire explique que pour la ligne budgétaire du prêt une erreur de saisie a certainement été faite et il manque 0.10€ pour imputer la somme du prêt.

La DM pourra s'appliquer comme suit :

-0.10€ sur le compte 001

+010€ sur le compte 1641

Après concertation le conseil vote à l'unanimité la demande.

**Questions diverses :**

- Achat d'un panneau d'affichage pour Tard
- Travaux à prévoir 2024
  - Changement des luminaires sur Premillieu et Tard en LEDS ainsi que leurs crosses.  
Obligatoire d'ici quelques années.  
Le cout est élevé donc nous demanderons des subventions auprès de différents organismes.  
Un premier contact a été fait avec le prestataire.  
Validé
  - Extinctions des lumières à Tard  
Pour uniformiser la commune, l'extinction des lumières sera mise en place à Tard après l'installation d'une horloge, voir aussi pour un point lumineux au carrefour.  
Validé
  - Achat d'illuminations de Noël 4 au total dont 3 pour Premillieu et 1 pour Tard. Les fixations et prises électriques seront installées.  
Validé
  - Seulement 2 abris pour voiture sont faits pour les logements de la Cure. Nous prévoyons de faire 1 abri en plus pour que chaque logement possède leur emplacement.  
Les tuyas seront abattus pour faire de la place  
Validé à condition d'avoir des devis pour engager une étude.
  - Marquage d'une place handicapée devant la mairie  
Validé
  - Enfouissement des réseaux à Tard  
Non validé pour l'instant à réfléchir dans les prochaines années.
  - Les fenêtres et l'isolation extérieure des bâtiments communaux, une étude est à faire pour ces travaux.  
Plusieurs demandes de subventions seront faites pour aider au financement de ce projet.  
Validé étude sur 2024.
  - Petit espace enfants.

PROCES VERBAL TENANT LIEU DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL  
MUNICIPAL DU 26 janvier 2024.

Une proposition d'installation d'un jeu pour enfants sur le terrain de jeu de pétanque.  
L'emplacement précis est à réfléchir pour ne pas gêner le voisinage et ne pas empiéter sur le reste du terrain de pétanque.

Demande de devis à faire pour un projet clés en main.

Validé après choix de l'emplacement

- Projet de calorifugeage : les tuyaux des chaudières ne sont pas isolés pour les 3 bâtiments communaux  
Faire des devis et demande de subventions.  
Validé
  
- Travaux en cours :
  - Les compteurs électriques à la cure pour les 3 locataires sont branchés, les travaux ont été faits par Enedis et chaque locataire prendra un abonnement pour payer sa consommation personnelle. Nous attendons le Consuel pour la mise en œuvre définitive.
  - Sécurisation de la route : travaux faits quand les beaux jours arriveront
  - L'ordinateur portable supplémentaire est acheté
  - Au printemps Anthony terminera les travaux au jeu de boules.
  - Les 2 portes des logements de la mairie ont été changées
  - Faire un devis pour le changement des bancs du terrain de pétanque
  - Faire une étude pour la réfection de l'intérieur des 2 fours de Prémillieu et Tard, nous pouvons demander une subvention par le patrimoine.

La séance est levée à 21h00  
Prémillieu le 02/02/2024

Le Maire  
Pascal TORRION

La Secrétaire de séance  
Michèle BETTWY

